



LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 21 septembre 2017.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Sophie HACQUARD, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Sylvain BIRONNEAU, Stéphane GABUCCI.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme Claire GUENVER à Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, Mme Véronique BAUDRY à M. Sylvain BIRONNEAU.

**Absents :** M. Jean-Claude MATHE

Monsieur Sylvain BIRONNEAU a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19	Suffrages exprimés	18
Nombre de conseillers municipaux présents	15	Abstentions	0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3	Contre l'adoption	0
Nombre de conseillers municipaux votants	18	Pour l'adoption	18

#### **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – BILAN DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PLANS D'EAU ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil municipal du 30 septembre 2014, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond également aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 30 septembre 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1 <sup>ère</sup> réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	29/01/2015	18
2 <sup>ème</sup> réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	19/02/2015	14
3 <sup>ème</sup> réunion = restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	24/05/2016	8

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de leur site internet, d'expositions, etc...

L'atlas provisoire de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été mis à disposition du public du 14 mars 2016 au 30 avril 2016 accompagné d'un registre pour y faire des remarques.

017-211701933-20170925-20170913-DE  
Reçu le 11/10/2017

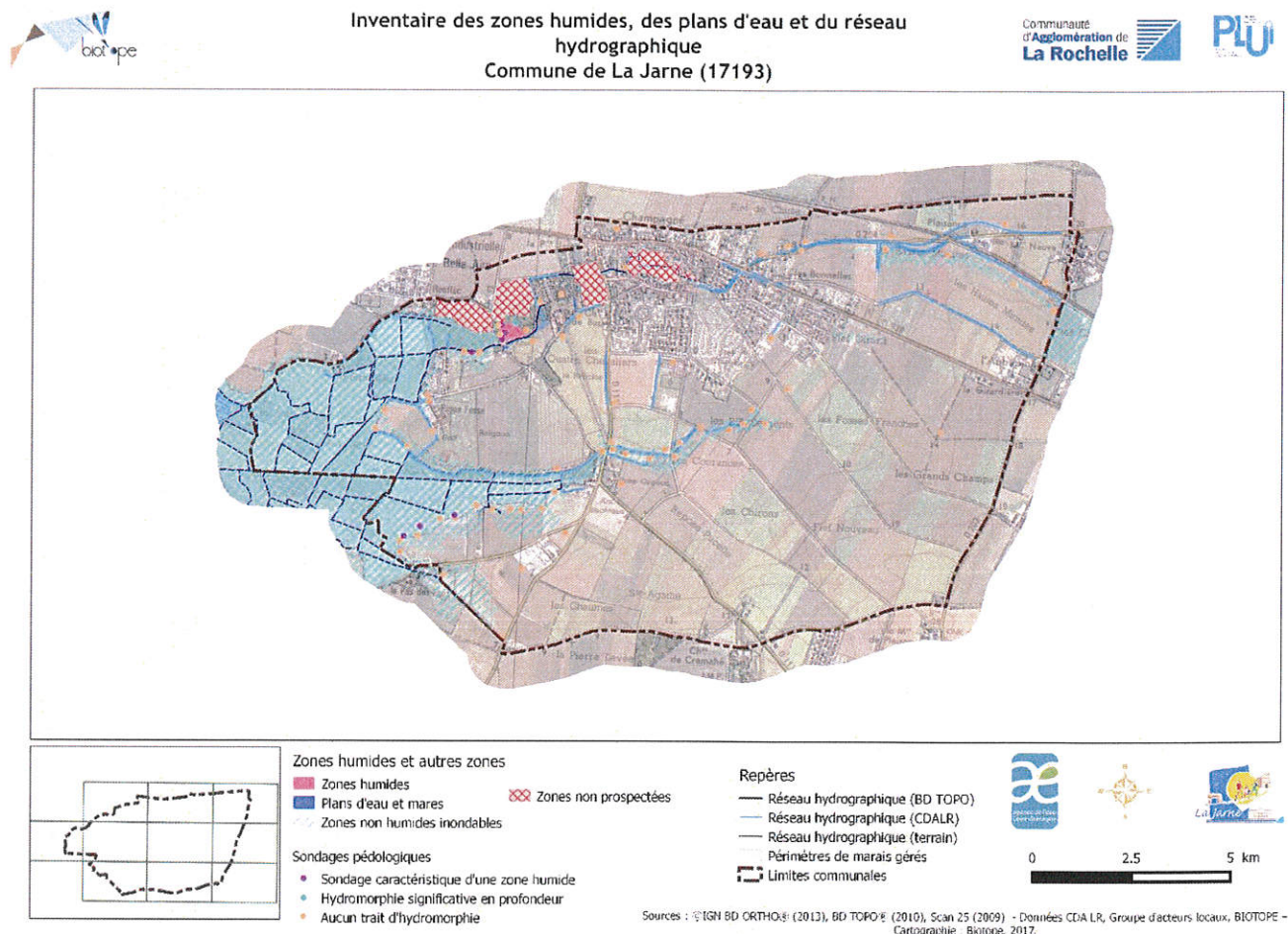
### Résultats de l'étude :

L'inventaire des zones humides a été mené à l'échelle de la commune soit sur 842 ha.

Les zones humides recensées en dehors des périmètres de marais gérés par des associations syndicales de marais représentent 1,03 ha soit 0,13% de la surface communale.

Au total, 74 sondages ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (8 caractéristiques de zones humides et 66 non caractéristiques de zones humides).

La carte ci-après présente les résultats des inventaires.



N.B. : Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sera consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#!l-inventaire-des-zones-humides>

Vu les résultats des inventaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau,
- **DONNE POUVOIR** au Maire (ou à son représentant) pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DCM N° 66-2017

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré à La Jarne, le 25 septembre 2017

Le Maire,

Vincent COPPOLANI